ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 72226

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des salariés précaires de Radio France. Il y aurait actuellement plus d'une centaine de journalistes remplaçants réguliers en contrat à durée déterminée, les « inscrits au planning », ainsi que 80 à 90 « pigistes » rémunérés à la tâche. Si cette expérience d'inscription au planning - planning qui attribue les contrats temporaires dans le réseau des radios locales - peut s'avérer enrichissante temporairement à l'issue des études, il est aujourd'hui très courant qu'elle se prolonge au-delà de deux, trois, voire quatre ans. On retrouve ainsi des journalistes qui, à un niveau bac plus cinq, sont toujours dans une situation précaire après plus de six ans passés à Radio France. Cette situation est intenable, d'autant plus que Radio France a choisi d'ajuster ses contraintes budgétaires en diminuant drastiquement le volume de CDD, ce qui risque encore de s'aggraver selon le « collectif des précaires de Radio France » puisque la direction aurait évoqué une nouvelle baisse de 15 % du budget CDD en janvier. Dans le but de créer un véritable parcours d'embauche pour un début de carrière décent, ce collectif estime donc nécessaire de procéder à une réforme de ce planning afin de l'améliorer en le rendant notamment plus transparent, mais aussi en « refusant l'éviction arbitraire des CDD », « en installant au moins deux personnes pour le gérer, dont une ayant des compétences en ressources humaines », ou encore « en assurant un partage équitable de la quantité de travail entre [...] tous afin de permettre à chacun de défendre ses chances lors des entretien d'embauche et de pouvoir vivre décemment ». Il attire son attention sur la légitimité des revendications des journalistes précaires de Radio France, et l'invite à agir auprès de la direction de Radio France pour ouvrir des négociations visant à l'amélioration de la situation des journalistes, condition essentielle d'un service public de l'audiovisuel exemplaire.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que l'ambition réformatrice du Gouvernement pour Radio France est de renforcer ses missions de service public tout en redressant la situation financière de l'entreprise, dans le respect du dialogue social et dans le cadre d'une réflexion mobilisant ses collaborateurs à tous les niveaux. Au terme de l'important mouvement social que Radio France vient de traverser, l'entreprise se doit aujourd'hui d'initier un ambitieux travail de modernisation sociale afin de faire évoluer son modèle de travail et de production vers plus de justice et d'efficacité, avec l'accompagnement du médiateur nommé par la ministre de la culture et de la communication. Cette modernisation comprendra, d'une part, une réflexion sur les modes de production et d'organisation des métiers, à laquelle l'ensemble des personnels concernés à Radio France sera associé. Elle nécessitera, d'autre part, la conclusion d'un nouvel accord collectif, tant pour les personnels techniques et administratifs, que pour les journalistes. Dans ce contexte, le Gouvernement sera particulièrement attentif à ce que l'entreprise mette en oeuvre des mesures de réduction de la précarité et soit exemplaire en matière d'emploi de journalistes en contrat à durée déterminée et de journalistes pigistes.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE72226

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72226
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 janvier 2015, page 15
Réponse publiée au JO le : 30 juin 2015, page 4995